

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 6/463/1935 promulguant dans la colonie le décret du 4 mai 1935, portant publication et mise en application à titre provisoire des lettres échangées le 16 avril 1935 entre la France et l'Allemagne.

n° 6/463/1935

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
11 juin 1935

Numéro JO  
n° 463 du 30/06/1935

Date du numéro  
30 juin 1935

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur.

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** le décret du 4 mai 1935, portant publication et mise en application à titre provisoire des lettres échangées le 16 avril 1935 entre la France et l'Allemagne; inséré au Journal officiel de la République française du 5 mai 1935

**Vu** la circulaire du Ministre des colonies n° 991 du 13 mai 1935;

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 4 mai 1935 susvisé portant publication et mise en application, à titre provisoire, des lettres échangées le 16 avril 1935 entre la France et l'Allemagne. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

M. DE COPPET.